

Points d'attention et dispositifs
souhaités pour améliorer
la situation socio-économique
des auteurs et des autrices.

Ce document présente des points d'attention et identifie des dispositifs souhaités sur base de l'étude **sur la situation socio-économique des auteurs et autrices de livres en Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Ceux-ci ne reflètent pas un consensus et n'engagent pas l'ensemble des parties prenantes au projet. Ce sont des pistes de réflexion proposées par l'asbl Bela sur base des résultats de l'étude, qui sont disponibles dans le rapport complet de l'étude.

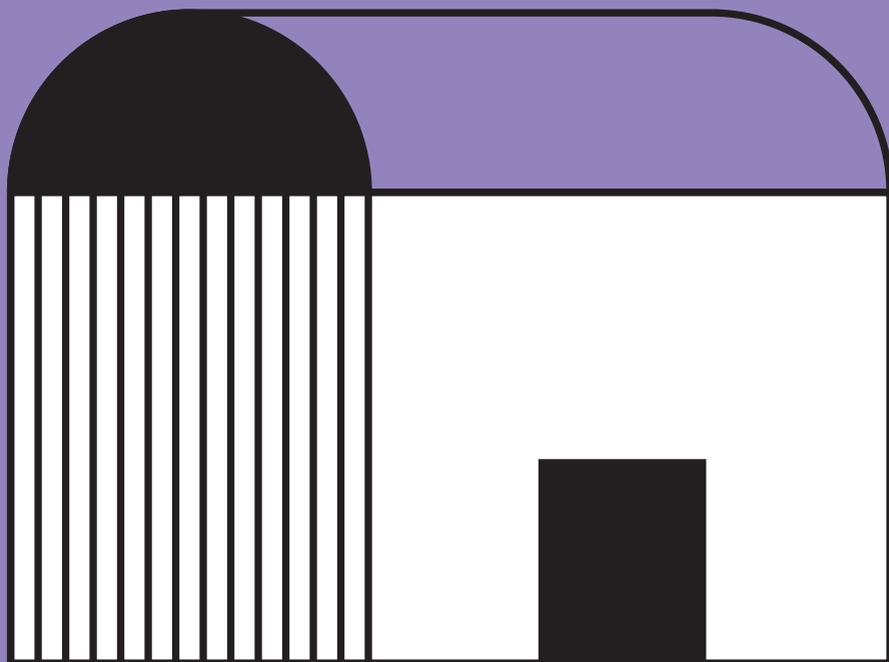
Difficultés, dispositifs utilisés
et dispositifs souhaités pour améliorer
la situation socio-économique des auteurs
et autrices

Les difficultés pointées ici et les dispositifs
utilisés ou souhaités sont ceux cités une
ou plusieurs fois par les auteurs et autrices
ayant répondu au questionnaire.

Certains dispositifs évoqués sont mis
en contexte et actualisés lorsque
cela a semblé utile à la lecture et à
la compréhension des résultats. Les
dispositifs que les auteurs et autrices
souhaitent sont pour partie
en miroir avec les difficultés qu'ils et
elles ont déclaré rencontrer.

Difficulté 1 :

les auteurs et autrices de livres travaillent majoritairement chez eux/elles et, de ce fait (en partie), manquent d'informations pertinentes sur le contexte socio-professionnel



Conséquence première : un isolement relatif, choisi parfois, mais aussi subi, ce qui engendre des coûts croissants (loyers, prix de l'énergie, etc.), supportés par les seul-es auteur-trices, premiers investisseur-ses dans leur projet ou œuvre.

Autre conséquence : une relative difficulté de l'accès à l'information sur le statut et l'activité. Ce manque d'information concerne de nombreux sujets différents (Quels sont leurs droits ? Où se situent-ils/elles dans la filière du livre ? Quels soutiens ? etc.) et donc proviennent aujourd'hui de diverses sources, dont aucune ne semble répondre à l'ensemble des attentes.

Dispositifs utilisés

Les auteur-trices évoquent :

- Les sociétés de gestion des droits d'auteur ou sociétés d'auteurs (48%), les bureaux sociaux (16%) ou les fédérations professionnelles (20%) (Scam, Sabam, Smart asbl, ABDIL, etc.).
- Les maisons d'édition (43%).
- Les autres auteur-trices (42%).
- Les organismes publics (7%).

Dispositifs souhaités

Les auteur-trices mentionnent :

- La nécessité d'être accompagné-es tout au long de leur parcours : recherche d'une maison d'édition, conseils fiscaux, juridiques, formations professionnelles, etc. (5% des commentaires sur 302 réponses) ;
- Une meilleure circulation de l'information sur leur métier, ses possibles développements, les différents types de soutiens dont ils et elles pourraient bénéficier, etc. (24% sur 302 réponses) ;
- L'accès à certains services professionnels parfois coûteux comme la correction ou la traduction (2% pour la correction et 3% pour la traduction sur 302 réponses).

Être accompagné-e, formé-e, mieux informé-e

« Créer davantage d'espaces où se former (c'est aussi une manière de soutenir les auteurs [...]) »

(femme, 18-45 ans)

« Il est impératif de professionnaliser les auteurs, de les informer sur les trois formes d'édition (participative, compte d'auteur et compte d'éditeur) ... »

(femme, 46-65 ans)

« Une véritable aide et conseils techniques devraient être apportés pour pouvoir avoir "le statut d'artiste". »

(homme, 18-45 ans)

« L'information et la formation professionnelle des auteurs et autrices. Ils et elles sont encore bien trop nombreux à tout ignorer de leurs droits les plus élémentaires. »

(femme, 18-45 ans)

Avoir accès à des services professionnels

« Aide à la correction d'un manuscrit. [...] Trouver une personne qualifiée n'est pas facile. »

(femme, 66 ans et plus)

« Une lecture approfondie du manuscrit par une personne compétente et les conseils pour améliorer le travail d'écriture. »

(homme, 76-85 ans)

Pistes à suivre :

- La prise en charge d'une partie des frais de chauffage, d'entretien, de location, etc. devrait pouvoir être envisagée, en lien avec les périodes de recherche et d'écriture, à l'instar des aides aux « ateliers » artistes dans le domaine des arts visuels.
- L'accès favorisé à des ateliers collectifs ou coworking.
- L'octroi favorisé à des résidences d'écriture proches du domicile.
- L'accès favorisé à des guichets et formations de qualité (à labelliser ?), capables de fournir aux auteur-trices les informations nécessaires : professionnelles, fiscales, juridiques, sociales, mais aussi un soutien (en formations notamment) et des aides ciblées (organisation de rencontres entre pair-es, etc.) tout au long de leur carrière. Une orientation spécifique destinée aux auteur-trices débutant-es serait également à envisager.

Actualisation du contexte

Signalons ici que le « contrat de filière du livre » fait notamment mention de soutien à la formation des auteur-trices de la chaîne, dont les auteur-trices, dans la communication digitale (utilisation des réseaux sociaux et des nouveaux médias) et de la publication d'un répertoire de formations continues relatives au livre¹.

Difficulté 2:

les financements obtenus pour la création de livres sont très/trop faibles et rendent indispensable un investissement personnel des auteurs et autrices



Lorsque l'on considère les données issues de l'étude, un grand nombre d'auteur-trices présentent un revenu personnel faible. Leurs revenus nets sont déterminés par le régime fiscal et social actuel des droits, car la majorité de leurs rémunérations sont des « droits d'auteur générés par l'exploitation des œuvres ».

Selon les données récoltées, trop peu de financement existe en amont pour rémunérer les périodes de création ou les commandes. Les auteur-trices préfinancent souvent tout ou partie de ces activités et doivent attendre parfois plus de deux ans un retour en droits d'exploitation.

Ainsi, alors que nombre d'auteur-trices ayant répondu au questionnaire souhaitent consacrer plus de temps à la création, le fait de devoir travailler pour gagner leur vie diminue ce temps, ce qui réduit le nombre de créations divulguées et, par conséquent, les revenus directs ou indirects tirés de celles-ci.

Aussi, le fait de publier régulièrement ne garantit pas d'augmenter les revenus de manière si conséquente que l'on puisse en vivre (voir, Les revenus à la p.28 de l'étude).

De nombreuses publications chez de « petites » maisons d'édition peuvent ne pas générer de revenus importants malgré l'ampleur de la création réalisée.

La préparation des auteur-trices en vue des négociations de contrats, leur capacité à lire ces documents et à mieux anticiper les rémunérations qui en découlent est un facteur évoqué.

On constate encore un développement marqué de **l'autoédition**² permettant un taux de rémunération plus élevé pour

l'auteur-trice avec un volume de diffusion parfois comparable (ou supérieur), couplé éventuellement à un mécanisme de préfinancement (crowdfunding) permettant de financer la création en amont.

Ce phénomène, qui n'est plus récent, reste absent des décisions des organismes publics.

Dispositifs utilisés

Les auteur-trices évoquent :

- Les droits versés par les sociétés d'auteurs (reprographie, etc.) et par les maisons d'édition (45% déclarent tirer entre 0 et 25% de leurs revenus en droits d'auteur – sur 300 répondant-es).
- La rémunération pour une publication ou une création éditoriale hors droits d'auteur comme une commande par exemple (63% tirent entre 0 et 25% de leurs revenus de cette activité – sur 218 répondant-es).
- La participation à des interventions publiques en bibliothèques, librairies, foires/salons du livre ou lors d'événements divers (79% tirent entre 0 et 25% de leurs revenus de ces activités – sur 220 répondant-es).
- La vente directe d'œuvres originales et de produits dérivés (85% tirent entre 0 et 25% de leurs revenus de cette activité – sur 184 répondant-es).
- Les soutiens financiers privés et publics (88% tirent entre 0 et 25% de leurs revenus de ces soutiens – sur 174 personnes) dont les bourses proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

² L'autoédition a attiré 22% des personnes représentées et le compte d'auteur est la solution choisie par 11% des répondant-es.

(26% en ont obtenu une – sur 126 personnes) et d'autres soutiens obtenus à l'étranger (8% sur 485 répondants).

- Le recours au Régime des Petites Indemnités (42 répondant-es).

Dispositifs souhaités

Les auteur-trices mentionnent :

- La nécessité d'obtenir une meilleure information sur leurs ventes en ligne ou en librairie indépendante. Ils et elles sont en effet 33% à ne pas savoir si leurs publications se vendent bien en ligne et 22% pour les ventes en librairie indépendante.
- Un système d'achats de livres par des institutions culturelles comme les bibliothèques par exemple (6 commentaires sur 302).
- L'utilisation d'un barème des prestations secondaires (7 commentaires sur 302).
- Le soutien par des commandes publiques (3 commentaires sur 302).
- La mise en place de nouvelles sources de financement (1 commentaire sur 302).
- Une meilleure lisibilité et accessibilité des aides publiques. Parmi les personnes n'ayant jamais bénéficié d'un soutien public de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 43% affirment ne pas être suffisamment informées par rapport à ces aides, 21% n'ont pas souhaité introduire une demande, 17% estiment la procédure trop complexe, 14% n'étaient pas éligibles et 11% pensent que les soutiens proposés ne correspondent pas à leurs besoins.
- Découlant de ce qui précède, l'adaptation des propositions de

bourses. 3% des personnes interrogées demandent que l'on augmente les montants des bourses et/ou qu'on les adapte à la charge de travail effective ; 4% que l'on varie les types de bourses et 4% que l'on augmente leur nombre et fréquence – sur 302 réponses.

Soutenir les achats de livres

« Inciter à acheter des publications pensées, réalisées et produites en Belgique, pour favoriser les circuits courts, comme pour la nourriture. »

(homme, 46-65 ans)

« Les achats et recommandations incitatives d'ouvrages d'auteurs à destination des bibliothèques publiques. »

(homme, 66 ans et plus)

Un barème des prestations secondaires

« Faire un barème pour les prestations artistiques (interventions en librairies, centres culturels, bibliothèques, milieu scolaire, dédicace, etc.), car on est souvent contraint de se baser sur la Charte des Auteurs et Illustrateurs en France, ce qui est parfois délicat pour un employeur belge. »

(homme, 18-45 ans)

« La difficulté la plus frappante, c'est les tarifs qui nous sont octroyés en Belgique. Je travaille principalement pour la presse, l'édition et la médiation scolaire en France où les tarifs sont bien plus élevés. Encore plus en Allemagne et aux États-Unis. Je pense que la raison principale est que les commanditaires connaissent notre situation sociale et les conditions de notre travail. En Belgique, tandis que le coût du travail est plus élevé, nous sommes moins rémunérés. Si l'on ne bénéficie pas du statut d'artiste, il est impossible de s'en sortir. Je pense qu'un travail de sensibilisation ainsi que la mise en place d'une grille tarifaire obligatoire est urgente. (...) De fait, je ne cherche plus beaucoup à démarcher en Belgique. Il est impossible de s'y retrouver entre le tarif proposé et le temps de travail. »

(femme, 18-45 ans)

« Fixer des barèmes minimaux de rémunération pour les artistes, un nombre d'interventions/an minimal dans les institutions publiques et/ou subsidiées avec un budget spécifique. »

(homme, 46-65 ans)

Passer des commandes

« J'aimerais que l'administration propose des sujets de réflexion à mettre en images ou à écrire [...], que l'administration fasse des commandes. »

(femme, 66 ans et plus)

« Les pouvoirs publics doivent davantage intégrer les créateurs, illustrateurs, auteurs, etc. dans des tâches statutaires de contenu en utilisant leur travail et leurs compétences d'auteurs. [...] L'intégration de davantage de

fonctions aux talents et compétences d'auteur·trices au sein de la fonction publique, non seulement renforcerait le niveau intellectuel et la qualité de celle-ci, mais permettrait par ailleurs aux auteurs de prester, de travailler et de faire profiter le secteur public de leurs compétences dans un cadre moins précaire, plus sécurisé et moins dépendant des fondamentaux castrateurs inhérents au secteur privé. »

(homme, 66 ans et plus)

Mettre en place de nouvelles sources de financement

« Tax shelter pour l'édition et les écrivains et chercheurs. »

(homme, 18-45 ans)

« Fixer des barèmes minimaux de rémunération pour les artistes, un nombre d'interventions/an minimal dans les institutions publiques et/ou subsidiées avec un budget spécifique. »

(homme, 46-65 ans)

« Faire en sorte que les bourses jeunesse soient équivalentes à celles en littérature générale, en tous cas au niveau de l'écriture des romans. Un roman jeunesse prend certainement autant de temps à être écrit qu'un roman adulte... Pour un congé sabbatique, on propose 30.000€ pour la littérature générale, mais seulement 25.000€ pour la jeunesse. Et on ne propose pas de bourse semi-sabbatique en jeunesse. Il serait intéressant d'accélérer la prise de décision pour l'octroi ou non d'une bourse. Cela prend des mois voire une année avant d'enfin recevoir une réponse quand on en reçoit une. »

(homme, 18-45 ans)

Proposer des bourses plus adaptées

« Augmentation des paliers des bourses. Soutien des auteurs sur un terme plus long qu'une année. »

(homme, 46-65 ans)

« Les aides devraient être plus significatives pour RÉELLEMENT permettre aux auteurs de subvenir à leurs besoins. »

(homme, 66 ans et plus)

Pistes à suivre :

→ La préservation du régime fiscal et social des revenus patrimoniaux

tirés de l'exploitation des œuvres.

Ceci est une priorité majeure pour conserver les revenus nets déjà insuffisants dans trop de cas.

Rappelons en effet que sur **300 auteur-trices, la part de revenus issue de droits d'auteur se situe entre 75% et 100% pour 31% d'entre eux et elles**, soit un tiers des questionné-es qui retirent une majorité des revenus de leur activité des droits d'auteur.

→ L'octroi d'une subvention publique (aide à l'adaptation par exemple) afin de soutenir les diverses adaptations de l'œuvre (cinéma, théâtre, podcast, BD, etc.), en veillant à ce que les contrats soient plus avantageux pour les auteur-trices.

→ Qu'une maison d'édition subventionnée doive, par convention, rétribuer *a minima* ses auteur-trices, non seulement pour la publication, mais pour certaines activités annexes identifiées qui leur seraient demandées. Le critère d'une rémunération « adaptée et équitable » n'est effectivement pas actuellement une condition nécessaire à l'attribution de subsides pour les maisons d'édition. Ce critère devrait être désormais ajouté pour certain-es expert-es. Les subsides devraient prendre en compte cet aspect, comme c'est le cas pour le théâtre où le coût salarial des artistes engagés dans la production est (largement) couvert et fait l'objet d'un

suivi dans l'exécution des obligations des contrats-programmes (la « part emploi artistique » des dépenses³).

→ La rémunération des temps de déplacement et/ou de recherche, nécessaires à la création⁴ pourrait être également systématisée ou compensée dans les droits.

→ La multiplication de résidences, couplées à une bourse. En s'appuyant sur l'actuel *Contrat cadre 2022-2027 pour la filière du livre en FWB*, l'objectif serait qu'un nombre croissant d'institutions culturelles locales, bibliothèque, centre culturel ou musée, puisse dégager un *emploi artistique* (une fraction de 1/3 d'emploi au minimum) pour de telles résidences. Les régions pourraient ainsi favoriser un fonds de la recherche artistique régionale, en lien avec les fonds PME (S'TART en est un exemple).

→ Le développement d'outils visant à mettre en relation commanditaires/ appels à projets (publics et privés) et auteur-trices afin de répondre à des commandes (une fonction partiellement couverte par Bela.be aujourd'hui, à promouvoir).

→ La formation et/ou l'accompagnement à la mise en place de sources de financement alternatives et complémentaires comme le *crowdfunding*, après analyse de ses contraintes et de ses impacts sur le reste de la filière.

Actualisation du contexte

La juste rémunération et la reconnaissance du travail de chaque acteur-trice de la filière font partie du quatrième objectif prioritaire porté par le « contrat de filière du livre⁵ » **adopté en 2022** par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La loi de transposition de la directive européenne 2019/790, de juillet 2022, introduit en droit belge diverses dispositions importantes en matière de relations contractuelles entre auteur-trices et éditeur-trices, notamment un droit à une rémunération adaptée et proportionnelle, un droit de révision, un droit de résiliation, un droit étendu à la transparence des recettes d'exploitation. Ces dispositions ont été présentées brièvement à la Chambre de Concertation des Écritures et du Livre (CCEL). La réforme WITA (www.workinginthearts) adoptée

par le gouvernement fédéral modifie les conditions d'accès à certaines protections de la sécurité sociale, dont le chômage. La capacité contributive effective des auteur-trices pour atteindre les seuils requis pour acquérir et maintenir leur protection sociale pourrait faire l'objet désormais d'un accord sectoriel. La réforme modifiera aussi le « régime des petites indemnités » (RPI) pour le réserver aux seul-es amateur-trices et en limiter le nombre.

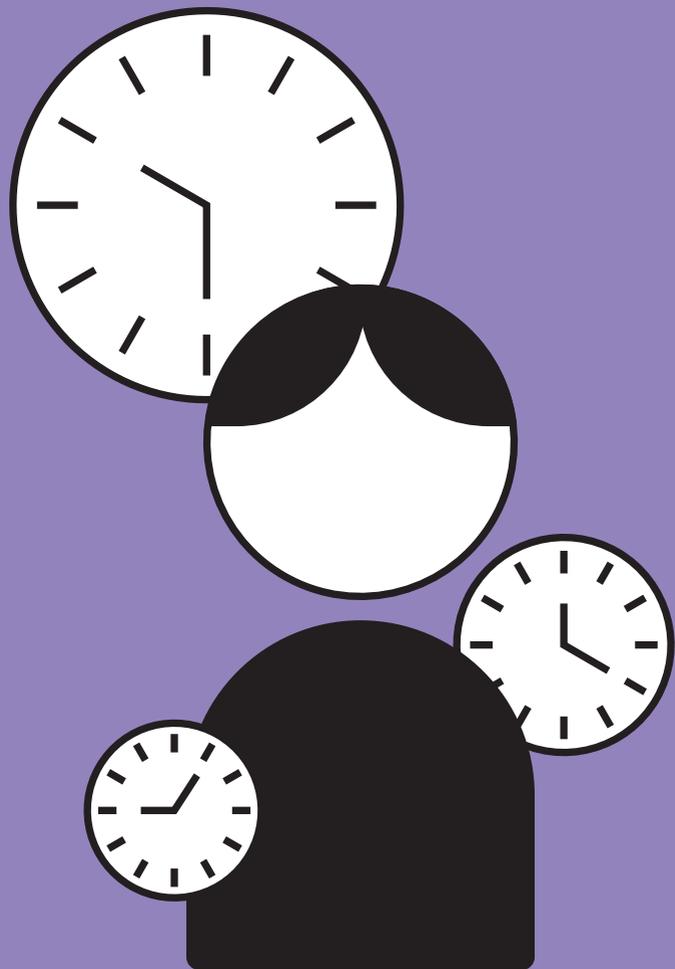
3 Notons que cette question doit se poser au niveau fédéral.

4 Il est à noter que certaines bourses existent pour des déplacements dans des manifestations littéraires, par exemple celle de la Sabam « Bourse à la diffusion/rencontres de la Sabam à Avignon (dans le circuit du théâtre professionnel) » ou de la Scam « Un ticket pour... » un festival/salon littéraire ou un workshop à l'étranger. Ce type de soutiens devrait être envisagé par les institutions publiques.

5 Voir *Contrat cadre 2022-2027 pour la filière du livre en FWB*.

Difficulté 3 :

le temps (de création) manque aux créateurs et créatrices de livres



Le manque de temps à consacrer à la création proprement dite est un problème que les répondant·es relient aux faibles rémunérations, mais aussi à l'absence de statut, qui fait d'eux et d'elles des travailleur·euses aux activités trop souvent **invisibilisées**.

« Métier », un mot important dans le rapport. Ils et elles constatent souvent ne pas avoir de statut social adapté à leur pratique. Même ceux et celles dont les carnets de commande débordent se voient demander par certaines administrations des preuves qu'ils et elles cherchent de l'emploi.

Cette question du temps prend parfois une tournure négative : les auteur·trices multiplient les prestations secondaires pour améliorer leur revenu. Celles-ci n'étant souvent pas correctement rémunérées, ils et elles s'inquiètent même, dans certains cas, de se retrouver à passer plus de temps à évoquer leur création qu'à s'y livrer.

Considérée comme une activité de second rang, ne générant pas ou peu de revenus, l'activité de création, largement invisibilisée, n'est pas respectée – dans le ménage, dans la famille, dans l'entourage ou même dans le milieu professionnel.

Il s'avère donc parfois difficile de prétendre s'isoler pour créer, sans parler de « s'absenter » plusieurs jours d'affilée.

Dispositifs utilisés

Les auteur·trices évoquent :

- Leur statut : 26% sont salarié·es, 19% sont indépendant·es, 11% sont fonctionnaires, 25% sont pensionné·es ou prépensionné·es, 9% sont au chômage,

8% au chômage avec « statut d'artiste » et 2% sont bénéficiaires d'autres allocations sociales.

- Leur polyactivité : ils et elles sont 38% sur 484 répondant·es à mentionner au moins une autre activité artistique (hors activités d'auteur·trice de livres) et 27% au moins une autre activité non artistique. Ils et elles sont globalement environ un tiers (33%) à se consacrer à une seule activité professionnelle d'auteur·trice, artistique ou autre.
- L'activité de création : 43% estiment avoir consacré entre 0 et 25% de leur temps d'activité à la création en 2019 ; 36% entre 26 et 50% ; 11% entre 51 et 75% et 10% seulement entre 76 et 100% (sur 475 répondant·es). Parmi les polyactif·ves, ils sont 70% à indiquer qu'ils et elles ne consacrent pas le plus de temps à l'activité à laquelle ils et elles souhaiteraient s'adonner le plus.

Dispositifs souhaités

Les auteur·trices mentionnent :

- La nécessité de proposer des bourses plus adaptées au sens où la charge et le temps de travail effectifs seraient pris en compte dans les montants⁶ ;
- La multiplication et variation des résidences de création permettant davantage de flexibilité et une meilleure répartition vie privée-vie professionnelle⁷.

6 3% des personnes interrogées soulignent ce fait (sur 302 répondant·es).

7 5% des personnes interrogées soulignent ce fait (sur 302 répondant·es).

Proposer des bourses plus adaptées

« Les aides devraient être plus significatives pour RÉELLEMENT permettre aux auteurs de subvenir à leurs besoins. »

(homme, 66 ans et plus)

« Faire en sorte que les bourses jeunesse soient équivalentes à celles en littérature générale, en tous cas au niveau de l'écriture des romans. Un roman jeunesse prend certainement autant de temps à être écrit qu'un roman adulte... Pour un congé sabbatique, on propose 30.000€ pour la littérature générale, mais seulement 25.000 € pour la jeunesse. Et on ne propose pas de bourse semi-sabbatique en jeunesse. Il serait intéressant d'accélérer la prise de décision pour l'octroi ou non d'une bourse. Cela prend des mois voire une année avant d'enfin recevoir une réponse quand on en reçoit une. »

(homme, 18-45 ans)

« Augmentation des paliers des bourses. Soutien des auteurs sur un terme plus long qu'une année. »

(homme, 46-65 ans)

Multiplier et varier les résidences

« Des résidences d'écriture morcelées (...) afin de ne pas s'absenter longtemps de chez soi. (...) Prise en compte des frais de recherche et de déplacement. »

(femme, 76-85 ans)

« L'accès à plus de lieux de résidences d'écriture. Plus de croisements interdisciplinaires (...), ces croisements mériteraient d'être pensés, soutenus, relayés. »

(femme, 18-45 ans)

Actualisation du contexte

La réforme WITA adoptée par le gouvernement fédéral améliore la prise en compte du travail invisibilisé et celle du cycle de création/production/exploitation (attestation octroyée pour 3 ou 5 ans selon les cas).

Le « développement de la création en lettres et livre » s'intègre dans le premier objectif prioritaire du « contrat de filière du livre⁸ ».

Pistes à suivre :

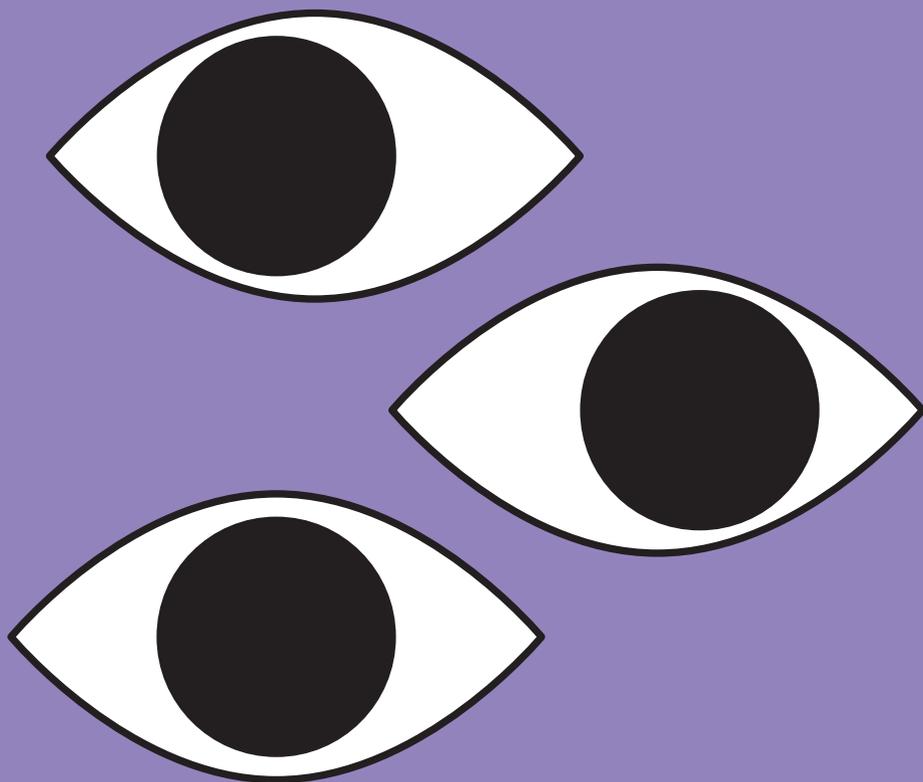
→ Le développement avec les pouvoirs publics et le secteur de l'écrit d'une analyse des « métiers » de la création afin d'identifier les dispositifs **nécessaires dans la durée** permettant à une carrière de créateur-trice de se développer et de gagner en rayonnement national et international, plutôt que des aides ponctuelles.

→ **Le cycle de création/production/exploitation** dans le secteur du livre est de plusieurs années, ce qui n'est pas encore assez pris en compte dans les dispositifs proposés aux auteur-trices (voir la réforme WITA). Ainsi, la mise en place d'une action d'accompagnement et de soutien par des contrats de création pluriannuels, à l'instar de ce que le décret « arts de la scène » vient de rétablir, serait une solution pratique, comparable à ce qui existe dans d'autres secteurs ou dans d'autres pays.

→ L'examen de l'apport potentiel des accords du non-marchand aux métiers de la création de livres, avec les partenaires sociaux et les fédérations professionnelles reconnues (action déjà en cours au cabinet de la Ministre Bénédicte Linard) est une piste à explorer.

Difficulté 4 :

les auteurs et autrices de livres indiquent un manque de visibilité et de reconnaissance



Beaucoup de travail et de faibles revenus vont de pair avec un besoin important de reconnaissance, à tout le moins symbolique. La promotion dans les médias et le domaine de la culture reste insuffisant de l'avis des répondant-es.

Dispositifs utilisés

Les auteur-trices évoquent :

- Le recours à un-e agent-e (dispositif utilisé par seulement 5% sur 481 répondant-es).
- Leur maison d'édition (via notamment les attaché-es de presse ou *community managers* dans le cas où les maisons d'édition y ont recours).
- La participation à des événements dans des écoles, bibliothèques, centres culturels et/ou librairies⁹ (conférences de presse, séances de dédicaces, lectures publiques, rencontres scolaires, etc.) : ces structures publiques ou privées font également office de relais entre l'auteur-trice et son public. Concernant spécifiquement l'information sur la diffusion de leurs livres, les auteur-trices semblent le mieux informé-es par rapport à Internet et aux bibliothèques : 63% d'accord pour « Mes publications sont

bien référencées sur Internet », 61% pour « On parle de mes publications sur les réseaux sociaux/Internet » et 55% pour « On peut trouver mes publications en bibliothèque ».

Dispositifs souhaités

Les auteur-trices mentionnent :

- Le développement du métier d'agent-e et/ou l'accès facilité aux services d'un-e agent-e¹⁰ ;
- Un accroissement de la visibilité dans les médias, notamment en Belgique, pour les livres, auteur-trices et maisons d'édition belges¹¹ ;
- Le développement d'une aide spécifique à la promotion, diffusion, voire distribution de leurs œuvres¹² ;
- Une favorisation de la traduction de leurs œuvres en multipliant les aides en ce sens¹³.

9 Notons que 23% des répondants ont participé à au moins 6 événements d'un même type en 2019 et que 21% indiquent n'avoir participé à aucun événement (sur 220 réponses).

10 3% des personnes interrogées prônent le recours à des agent-es littéraires et/ou proposent de créer une aide pour pouvoir payer les services d'un-e agent-e (sur 302 réponses).

11 15% des personnes interrogées mentionnent ce fait (sur 302 réponses).

12 7% des répondant-es désirent être aidé-es en ce sens (sur 302 réponses).

13 3% des répondant-es prônent davantage d'aides à la traduction (sur 302 réponses).

« Développer le métier d'agent »

(homme, 46-65 ans)

Offrir une meilleure visibilité médiatique

« Un accès aux médias belges pour les auteurs belges édités en Belgique pour leur offrir une meilleure visibilité. »

(homme, 45-65 ans)

« Imposer un quota d'auteurs belges (radio, télévision, spectacle, concerts, librairies, subsides). »

(femme, 46-65 ans)

« Obligation des quotidiens de mieux rendre compte des publications d'auteurs belges (voir exemple du Québec !) »

(homme, 66 ans et plus)

Développer le métier d'agent·e

« Donner aux auteurs/autrices la possibilité de payer un agent littéraire (...) »

(homme, 66 ans et plus)

Favoriser la promotion du livre et des auteurs et autrices

« On peut être un bon écrivain, mais un mauvais commercial. Le soutien pourrait prendre plusieurs formes : présentation de nouveaux ouvrages sur

les sites web, création d'événements (« Mon voisin écrivain », par exemple), envoi de communiqués de presse pour certains ouvrages... »

(homme, 46-65 ans)

« Les aides devraient / pourraient être assorties d'un soutien / suivi à la diffusion / promotion du travail effectué grâce à la bourse. »

(femme, 46-65 ans)

Favoriser la traduction

« Davantage d'aide à la traduction vers d'autres langues. Déjà en Belgique, peu d'auteurs francophones existent en néerlandais (alors que l'inverse se développe). »

(homme, 46-65 ans)

« Des mises en contacts avec les institutions auxquelles s'adresser pour une aide à la publication, une traduction dans une autre langue proposée par un éditeur de ce pays comme pour moi une proposition de traduction en italien qui n'a pu se faire car je ne savais comment en trouver le financement »

(femme, 76-85 ans)

Pistes à suivre :

→ Les auteur·trices demandent de pouvoir bénéficier de compétences décrites comme celles d'agences littéraires, leur permettant d'accéder à la fois au marché belge, mais aussi étranger. Ces agent·es pourraient travailler de manière professionnelle à leur visibilité, mais aussi les aider à améliorer leurs revenus personnels.

→ Autre soutien professionnel appelé de leurs vœux : la mise à disposition d'attaché·es de presse travaillant avec et pour elles et eux. Conjugués, les efforts des deux professions devraient venir à bout du paradoxe déploré : pas de notoriété ici si je ne publie pas ailleurs¹⁴. Notons qu'ils et elles proposent aussi que des subsides publics soient octroyés pour le financement de ces différents services afin que ceux-ci ne pèsent pas uniquement sur leurs épaules ou sur celles de leur maison d'édition. Ce système pourrait en effet être efficace s'il est couplé avec la mesure proposée dans le « contrat de filière du livre » de renforcer les bourses de traduction, les rencontres entre maisons d'édition, auteur·trices et traducteur·trices.

→ Tout ce qui peut privilégier la publicité au sens large et la mise à disposition des titres, bref tout ce qui peut encourager les ventes, profitera directement à la création, et notamment aux créateur·trices. Ces questions doivent être posées de façon globale pour la filière, et donc au sein et avec le PILEn. Le renforcement de l'information

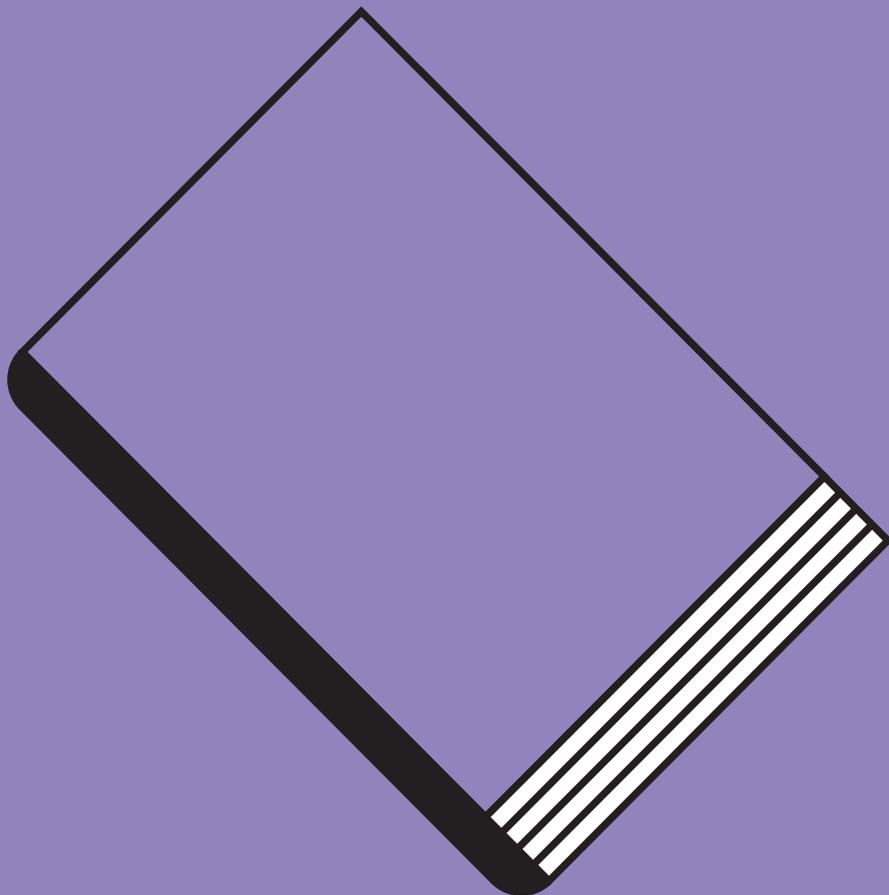
et de la formation à l'attention des maisons d'édition et des auteur·trices à l'importance cruciale de la qualité et de la gestion des **métadonnées du livre**, prévue par le « contrat de filière du livre », aura sans doute une influence sur ce point. Le PILEn et les sociétés d'auteurs doivent poursuivre leurs actions d'information/formation vers les auteurs·trices dans ce domaine.

→ Des mécanismes favorisant la diffusion des œuvres et la visibilité existent, comme la campagne « Lisez-vous le belge ? », et intègrent progressivement des objectifs socio-économiques (qui seront cruciaux pour les régions). Le perfectionnement de l'existant (comme le guichet unique de WBI avec les dispositifs de soutien destinés à l'international ou le dispositif « Auteurs en classe » et le répertoire du site d'Objectif plumes proposés par la Fédération Wallonie-Bruxelles), le croisement d'initiatives et la création d'un diffuseur adapté aux besoins de l'édition belge francophone pourraient faire la différence.

→ L'auteur·trice pourrait également être accompagné·e dans une stratégie personnelle par Bela, par l'interprofession (PILEn) ou les organisations/fédérations d'auteur·trices, sous la forme de coaching et de formations à ces aspects cruciaux pour leur survie professionnelle. L'élaboration d'une telle stratégie sera une exigence fédérale pour l'octroi de l'attestation « artiste/débutant·e ». Une action urgente de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce point est donc nécessaire.

Un dernier constat :

un écosystème du livre soutenant
et durable



Dans leurs préoccupations, les auteurs et autrices n'oublient pas les autres maillons de la chaîne du livre : soutien aux maisons d'édition (notamment à la diffusion et à la promotion), soutien aux libraires indépendants (créer des ponts avec eux et augmenter le budget d'achat de livres des écoles), aide aux maisons d'édition et librairies pour une circulation aisée du livre (tarif postal adapté), etc.

Les auteurs et autrices de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont conscience de faire partie d'un **écosystème** dont les difficultés, mais aussi les succès, se répercutent d'un bout à l'autre de la filière. Comme tel-les, ils et elles estiment pouvoir justifier, pour leurs créations (dont la qualité est reconnue) et pour leur travail avec tous leurs partenaires, une politique globale volontaire et mieux financée, comme elles se sont construites dans plusieurs autres domaines artistiques.

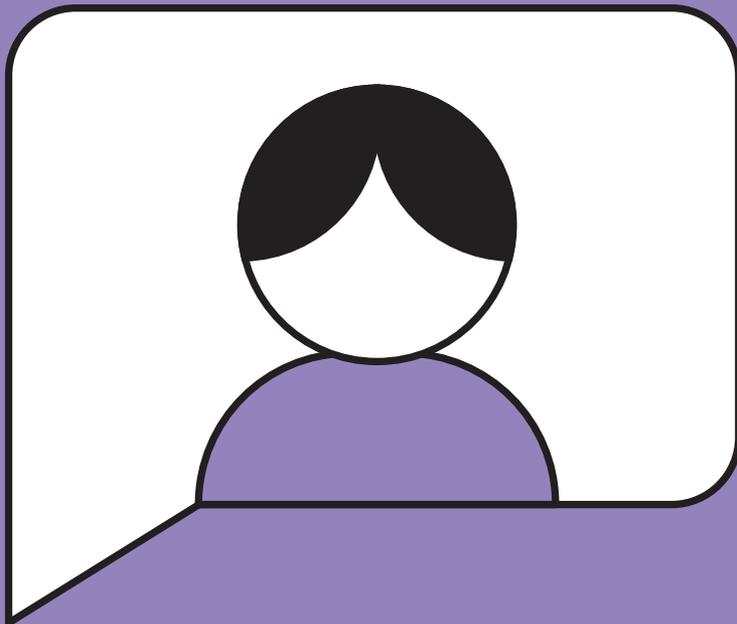
Le projet de « contrat de filière du livre », adopté par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, constitue une étape importante dans cette direction, en ce qu'il permettra de mobiliser les différents niveaux de pouvoir concernés (dans leurs propres compétences).

Il pointe par ailleurs la nécessité de repenser les relations entre les différents maillons de la chaîne, à l'aune de la précarisation des auteurs et autrices.

Car – et c'est une autre grille de lecture valable de cette étude –, derrière les chiffres et les pourcentages anonymes, des hommes et des femmes impliqués profondément dans notre vie culturelle et dédiés à la réalisation d'une diversité artistique, aujourd'hui très positivement identifiée à l'étranger, demeurent dans une réalité « d'invisibilité » précarisante. La faiblesse des moyens investis en soutien des créateur-trices « littéraires », en comparaison avec les autres domaines culturels comme le théâtre ou l'audiovisuel, reste un déséquilibre à corriger de nos politiques culturelles.

Questions pour demain

Cette partie se veut prospective et est constituée des interrogations soulevées par les résultats de cette étude. De nombreuses questions sont encore sans réponse et mériteraient sans doute que l'on s'y attarde dans le futur.



Formation

Comment des filières apparues récemment en littérature forment-elles les futur-es auteur-trices ?

Quelle est la part de professionnalisation dans les cursus supérieurs artistiques ? Sont-ils adaptés aux exigences et aux difficultés de la vie professionnelle¹⁵ ?

Dans une autre perspective, quelle place réserver aux auteur-trices pratiquant l'écriture en « amateur-trices », sans enjeux professionnels spécifiques, mais qui publient tout de même¹⁶ ?

Statut des professions « périphériques »

Qu'est-ce qui distingue les graphistes ou traducteur-trices, professions souvent alimentées par des commandes, tant des ICC (industries culturelles et créatives) qu'hors ICC, des autres membres de la filière du livre ?

Comment établir un cadre sectoriel clair pour que leur travail artistique soit mieux reconnu, rémunéré et presté ?

Revenus

Quel est l'écart maximal entre bas et hauts revenus tirés de son activité d'auteur-trices dans d'autres pays d'Europe ?

¹⁵ Cette question rejoint l'exigence de la réforme WITA d'établir pour les débutant-es (starters) un plan d'activités avec un volet financier (voir les mesures WITA).

¹⁶ Prenons pour exemple les publications à la suite d'ateliers d'écriture, parfois grâce à une collaboration entre auteur-trices professionnel-les et amateur-trices comme les livres de la collection « La Traversée » (co-édition Weyrich éditeur et l'asbl Lire et Écrire).

Quelles solutions y sont implantées en matière de rémunération de la création ?

Absence de création

Certains auteur-trices ont déclaré 2019 comme une année blanche. Pourquoi ?

Peut-on avoir dix ans d'activité en Fédération Wallonie-Bruxelles et ne percevoir aucun revenu des années antérieures ? Quelle est la typologie exacte de cette situation ?

Autopublication et édition professionnelle

En lien avec les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quelles seraient les conditions « d'autopublication professionnelle » à remplir ?

Le numérique

Pour la promotion : combien de temps les auteur-trices consacrent-ils et elles à leur promotion sur les réseaux sociaux ? Quel(s) type(s) d'informations relaient-ils et elles et sur quel(s) réseau(x) ?

Pour l'activité : quel pourcentage d'activités (ateliers, rencontres, entretiens...) a été transféré sur le web et pour quel(s) résultat(s) ? De nouvelles pratiques sont-elles apparues (comme l'intervention à l'international via écran interposé, par exemple) qui présentaient un avantage et ont été conservées, voire encouragées ?

Pour la visibilité : l'usage de la vidéo s'étant considérablement répandu, quel-les auteur-trices ont enregistré des capsules de présentation de leurs livres via leur maison d'édition ou un autre service ? Le lancement d'une chaîne YouTube consacrée à la littérature belge se justifierait-elle et dans quel cadre ?

Pour les oreilles : la mise à disposition de podcasts natifs et d'audiolivres pourrait-elle aider à la promotion du livre, la voix étant plus liée à la lecture que l'image ?

Pour la diffusion : serait-ce sensé de proposer une plateforme d'abonnement pour les livres numériques belges en Fédération Wallonie-Bruxelles et cette offre serait-elle pertinente¹⁷ ?

Pour élargir : la filière du livre, qui crée des passerelles entre littérature et cinéma, s'intéresse-t-elle suffisamment au jeu vidéo narratif et à la narration immersive (réalité virtuelle)¹⁸ ?

¹⁷ Rappelons l'existence des plateformes Lirtuel, destinée aux prêts de livres numériques des bibliothèques et Librel, permettant notamment l'achat de livres numériques.

¹⁸ Cette question rejoint une suggestion faite par Benoît Dubois, directeur de l'ADEB et Frédéric Young, délégué général de la Scam/SACD au Cabinet de la Ministre Bénédicte Linard sur le Tax shelter du livre et sur les liens à nouer avec les autres activités soutenues.

Étude réalisée et pilotée par

l'asbl Bela – Président :

Tanguy Roosen

Directrice/Directeur :

Morgane Batoz-Herges et Frédéric Young

Comité d'accompagnement :

Joseph Bodson (AREAW), Patrick Devaux (AREAW), Cyril Elophe (ABDIL), Sylvie Godefroid (Sabam), Anne-Michèle Hamesse (AEB), Bruno Merckx (Service général des lettres et du livre/Fédération Wallonie-Bruxelles), Laurent Moosen (Service de la Promotion des Lettres/ Fédération Wallonie-Bruxelles), Isabelle Rey (Scam), Nadine Vanwelkenhuyzen (Service général des Lettres et du Livre/Fédération Wallonie-Bruxelles)

Questionnaire, récolte et confidentialité des données :

Séverine Guisset et Nathalie Lefèvre, SMCS (LIDAM), UCLouvain.

Étude et rapport :

Morgane Batoz-Herges, Nicolas Baudoin, Flore Debaty, Marie Depré, Séverine Guisset, Charlotte Heymans, Nathalie Lefèvre, Anita Van Belle, Frédéric Young

Mise en page :

William Togni – Take Shape Studio

Impression :

Click Click Graphics

imprimé en janvier 2023